

Image not found or type unknown



Créancier qui demande plus de remboursement que le plan de surend

Par **momo1958**, le **24/01/2013 à 11:28**

Bonjour, j'ai monté un dossier de surendettement qui a été validé par un juge et qui se termine au mois de mars 2013 au bout de 6 ans .rnUn créancier ma envoyé un courrier me demandant de payer 8 mois en plus du plan de financement correspondant dit t-il aux intérêts non perçu pendant le montage du plan de surendettement, ma question est, en a t-il le droit?rnMerci pour votre aide.rnCordialement.

Par **aliren27**, le **24/01/2013 à 12:25**

bonjour,rnqui ne tente rien n'a rien..... rnCe créancier a signé le plan proposé par la commission et ne peut en aucun cas demander plus.....rnVous pouvez néanmoins appeler votre chargé de dossier a la BDF et il vous confirmera que vous n'avez pas a payer plus que ce qui a été validé par la commission.rnCordialement

Par **momo1958**, le **24/01/2013 à 17:28**

Merci aliren27pour votre réponse, donc il est inutile que j'aille voir au tribunal et j'en profite pour vous poser une autre question ne peut t-il pas m'interdire de crédit auprès de la bdf, peut t-il continuer à prélever sur mon compte, merci pour votre aiderncordialement

Par **aliren27**, le **24/01/2013** à **19:44**

Bonsoir momo, rnsi le créancier a signé le plan d'apurement avec une somme de 5000 euros, il ne peut absolument pas prélever plus..... mais rien ne vous empeche de demander au tribunal, au contraire, vous serez définitivement rassuré. rnDans le cas d'un surendettement, c'est la BDF qui vous défichera dès que tout sera réglé, mais il vous faudra patienter un peu.....rnCordialement